

Cette année encore la mairie de Montauban refuse d'inscrire des enfants d'origine étrangère dans les écoles de la ville.

Les familles sont allées déposer leur demande d'inscription à l'école en temps utile et avec tous les papiers demandés. Leurs dossiers devaient être présentés à la commission d'affectation du 20 juin. Ils n'ont pas été examinés lors de cette commission alors que tous les autres enfants ont été affectés dans une école. La mairie demande maintenant aux familles d'attendre fin août.

La loi française est claire et indique que tout enfant sur le territoire doit être scolarisé. De plus, le droit à l'éducation, intégré à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant que la France a ratifiée, s'impose, en vertu de son caractère supranational, à toute législation nationale. Enfin, La ville de Montauban s'enorgueillit de son label «Ville amie des Enfants» délivré par l'Unicef. Ces villes s'engagent à «veiller au respect des principes généraux qui fondent la Convention internationale des droits de l'Enfant».

La ville de Montauban bafoue les droits les plus élémentaires des enfants en refusant leur inscription à l'école ! C'est inacceptable !

En décembre 2012 nous avons déjà dû alerter l'opinion, le préfet, le défenseur des droits et l'Unicef car Mme Barrèges refusait d'inscrire 4 enfants. Suite à nos actions elle avait tenu une conférence de presse dans laquelle elle faisait remarquer que les enfants étaient scolarisés. En effet, les services de l'éducation nationale appliquent le droit et scolarisent les enfants mais pour que ceux-ci puissent attendre leurs parents dans l'école à la fin des cours il faut qu'ils soient inscrits par la mairie, sinon, ils doivent attendre sur le trottoir ! D'autre part elle laissait penser que les dossiers étaient incomplets et que les démarches n'étaient pas effectuées par les familles. Les familles sont souvent accompagnées par une association mais ce sont elles qui présentent tous les documents adéquats ! Plus que des discours, ce que nous attendons aujourd'hui c'est que ces familles soient traitées comme les autres et que les enfants soient inscrits immédiatement (il reste actuellement environ 200 places dans les écoles de la ville).

RESF82